



CAPD du 10 juin 2011

Déclaration préalable

Section de la Lozère

Ces dernières semaines ont été fécondes en annonces diverses qui questionnent fortement les Personnels des écoles et leur environnement.

Ces annonces provoquent l'incompréhension, la colère et le découragement ...

Aide administrative à la direction d'école

En 2006, le protocole sur la direction d'école a permis d'acter une journée de décharge de direction pour les écoles à 4 et 5 classes, la revalorisation de l'indemnité de direction, et la reconnaissance du besoin d'une aide administrative. Le ministère a fait alors le choix de pourvoir les emplois d'aide administrative par des contrats aidés pour tous les directeurs qui en faisaient la demande. En son temps, le **SE-UNSA** a dénoncé ce choix.

Aujourd'hui, le **SE-UNSA** dénonce le cynisme de ce ministère qui ne propose d'autre alternative à bon nombre de ces Personnels que le retour vers pôle emploi. Ces Personnels ont acquis de réelles compétences dont les écoles vont devoir se passer, non sans difficultés.

Le **SE-UNSA** dénonce aussi la mise en concurrence de fait entre l'accompagnement du handicap et l'aide administrative. Ces deux champs professionnels correspondent à de vrais besoins. Ce sont donc de vrais métiers qui nécessitent des emplois pérennes et statutaires.

L'autre versant de ce dossier est le devenir de la direction d'école : on assiste à une inflation galopante des tâches administratives, une explosion du nombre de réunions, une avalanche de messages électroniques. Ajoutons à cela la gestion de plus en plus complexe des élèves, des classes et des équipes et des relations parfois délicates avec certains parents. Quand il faut en plus préparer et gérer sa propre classe ... ! Toujours plus de tâches, et ,aujourd'hui, moins de moyens.

Sur ce dossier, le ministère et les services de l'Education Nationale jouent les pyromanes en poussant les directrices et les directeurs à bout. Si des collègues se retrouvent en difficulté, le **SE-UNSA** sera à leur côté pour les aider et les défendre si nécessaire ... Dès à présent, des propositions d'actions collectives sont en cours d'élaboration, pour amener le ministère à respecter les engagements qu'il a pris devant la profession en 2006.

Mise en place du M1 en alternance

Les Ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche viennent d'annoncer la mise en place de masters en alternance pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

Une alternance digne de ce nom recouvrirait une tout autre réalité. Elle impliquerait que l'étudiant passe près de la moitié de son année en stage. Elle demanderait également un accompagnement du stagiaire pendant sa mise en situation. Ce sera loin d'être le cas et les étudiants se retrouveront abandonnés sur le terrain.

Encore une fois, la tentative d'habillage ne saurait masquer l'approche budgétaire de la mesure. En effet, ce dispositif permettra aux Recteurs de faire coup double. En premier lieu, ils pourront pallier la pénurie chronique de remplaçants.

.../...

Dans le même temps, cerise sur le gâteau, ils réaliseront de substantielles économies puisque les étudiants coûteront largement moins cher qu'un stagiaire ou qu'un titulaire.

Le **SE-UNSA** refuse ce nouvel artifice qui ne vise qu'à masquer les conséquences désastreuses de la réforme de la formation. La logique budgétaire suicidaire poursuit son œuvre. Après les contractuels et les vacataires dans le 2nd Degré, voici désormais les étudiants confirmant que la précarisation et la flexibilité font leur entrée dans le 1er Degré.

Le **SE-UNSA** continue de revendiquer une remise à plat du dispositif, positionnant les concours en fin de M1, introduisant des modules de préprofessionnalisation dès la licence et instaurant un système d'aides permettant de préserver la mixité sociale parmi les futurs enseignants.

Ces deux dossiers sont emblématiques de la façon dont le ministère, le Rectorat et les services de l'Education Nationale conçoivent la gestion du Service Public d'Education et de ses Personnels.

Le **SE-UNSA** n'est pas opposé par principe à la bonne Gestion des Ressources Humaines.

Le **SE-UNSA** n'est pas opposé par principe à l'expérimentation comme outil de progression.

Mais force est de constater que, dans ces deux domaines, le Ministère de l'Education Nationale et ses services ne retiennent que les pires aspects : mobilité imposée et pas choisie, développement de la flexibilité, mise en péril du statut des enseignants, économies de gestion au détriment de la qualité du service, formation initiale et continue en berne, absence de dialogue social et de concertation, expérimentations puis généralisation sans évaluation, ... La liste serait longue de ces pratiques qui découragent les équipes, qui opposent les catégories.

Et si la dépréciation du système éducatif français n'était pas due, comme on veut bien nous le faire croire, au système lui-même ou à ses Personnels, mais à la façon dont il est aujourd'hui géré et piloté ?

Un pilote qui est sourd, qui joue avec le feu, qui « bricole » des solutions de remplacement après avoir mis à mal l'existant sur l'autel des économies budgétaires.

Le sacrifice permanent de la qualité du service pour les élèves, leurs parents et les Personnels ne pourra perdurer. Déjà des voix se font entendre, même au plus haut niveau de l'Etat, pour dire que trop c'est trop, et que poursuivre dans cette voie serait suicidaire !

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le **SE-UNSA** vous demande instamment d'entendre les Personnels et leurs représentants, qui revendiquent notamment que la **Lozère** conserve les moyens, tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement des écoles.

Le **SE-UNSA** vous demande aussi de faire « remonter » à M. le Recteur et au ministère les motifs de la légitime inquiétude des Personnels.

Les enseignants, les Personnels éducatifs ou Administratifs ont besoin de sérénité et de confiance pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Dans notre département, vous en êtes le garant.